|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des RadiocommunicationsGenève, 5-8 mai 2015** |  |
| **UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS** |  |
|  |  |
|  | **Document RAG15-1/13-F** |
| **21 avril 2015** |
| **Original: anglais** |
| Japon |
| Poursuite de l'élaboration du dispositif de recherche de documents DANS la base de données de l'UIT‑R |

# 1 Contexte

A sa 19ème réunion, le GCR a invité le Directeur du BR à élaborer une base de données des documents de l'UIT-R qui permettra de rechercher une Recommandation pour une bande de fréquences donnée, de préférence en association avec des informations sur le service de radiocommunication et l'application traités dans cette Recommandation.

Le Japon n'a eu de cesse de soutenir les activités du BR pour encourager et accélérer l'élaboration de la base de données et la mise en place de la fonction de recherche. Il a pour ce faire présenté une contribution volontaire au BR en mars 2014 et a soumis une contribution au GCR à sa 21ème réunion (Document RAG14-1/3-F).

En retour, le BR s'est efforcé d'élaborer la base de données en la dotant des diverses fonctions de recherche décrites dans la contribution du Directeur du BR (Document RAG15-1/2-F). Les membres de l'UIT peuvent actuellement tester, depuis le site web de l'Union, une version de démonstration de la base de données qui permet de filtrer les Recommandations de l'UIT-R en fonction de la bande de fréquences et des métadonnées, et peuvent ainsi consulter cette base de données et formuler des observations à son sujet.

Le Japon soutient résolument les avancées et les efforts réalisés par le BR.

# 2 Proposition

Pour renforcer encore les possibilités d'utilisation de la base de données, le Japon invite le BR:

1) à réfléchir à la possibilité de fournir les fonctions proposées dans le Document RAG14-1/3 et dans le Document RAG14-1/17, ainsi que celles indiquées dans les lignes directrices du W3C sur l'accessibilité;

2) à mettre en place et à utiliser un système d'actualisation de la base de données et à la tenir à jour afin que les nouveaux documents publiés y figurent rapidement;

3) à poursuivre l'élaboration de la base de données, afin de la rendre plus pratique pour les membres de l'UIT, à réaliser une enquête périodique sur les attentes en matière de fonctions de recherche et d'interface utilisateur de la base de données, et à répondre aux demandes, pour autant qu'elles soient appropriées et raisonnables, dans l'intérêt de tous les membres de l'UIT;

4) à continuer de renforcer l'efficacité de la recherche de données dans toute l'Union, en fournissant le savoir-faire nécessaire pour étendre la base de données à l'UIT-T et/ou à l'UIT-D, si nécessaire;

5) à mettre en place un cadre pour la coordination avec des organismes de normalisation extérieurs pour une utilisation réciproque des bases de données, si nécessaire;

6) à élaborer un programme de travail pour la mise en œuvre des propositions susmentionnées et le suivi de leur état d'avancement, et à faire rapport sur cet état d'avancement lors des réunions du GCR.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_